

Protection du ciel étoilé : lumière sur les actions des Parcs



Le réseau des 58 Parcs s'est engagé dans les politiques de maîtrise de l'éclairage depuis le début des années 2000. Partant de constats en lien avec l'astronomie, l'entrée énergétique a été, dans un premier temps, le principal levier d'action pour beaucoup de communes. Aujourd'hui, les dimensions biodiversité et santé ont pris une place importante dans les actions conduites dans les Parcs. Aux côtés de nombreuses collectivités « villes et villages étoilés », des Réserves internationales de ciel étoilé, les Parcs poursuivent leur engagement sur la qualité du ciel et de l'environnement nocturne avec l'engagement des collectivités mais aussi des particuliers et des entreprises. Pour qu'une autre nuit s'invente ici.

Territoire de villes et villages étoilés, les Parcs se distinguent

La nouvelle distinction vise à encourager les dynamiques collectives à l'échelle d'un territoire administratif, dépassant ainsi l'échelle individuelle de la commune.

La volonté est d'encourager des participations collectives de communes dans différents territoires (intercommunalités, Parcs, etc.) et inciter les territoires à les accompagner.

Cette distinction tient compte du nombre de communes labellisées dans le périmètre de leur territoire. Au moins 30% des communes du territoire doivent faire l'objet de mesures d'extinction pour que le territoire puisse prétendre à la distinction. Les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la pollution lumineuse menées sur le terrain sont également prises en compte.

Parmi les quatre territoires distingués pour la première fois, trois sont des territoires de Parcs engagés de longue date dans la lutte contre la pollution lumineuse afin de protéger la biodiversité, d'accompagner la transition énergétique et d'améliorer le cadre de vie.

- Le **Parc naturel régional des Causses du Quercy** travaille à la protection du ciel noir presque depuis sa création en 1999. Les premières actions se sont mises en place à partir de 2005 et ont continué depuis. Parmi lesquelles on peut citer la formation régulière des acteurs locaux (bénéficiaires de la marque Valeurs Parc, acteurs de l'éducation), l'aménagement de sites d'observation du ciel, des programmes éducatifs pour les scolaires et des créations d'outils pédagogiques, la rénovation de l'éclairage public, ou encore l'étude sur trois ans de l'impact de l'éclairage sur les déplacements des mammifères. Aujourd'hui, 39 des 95 communes que compte le territoire sont labellisées « Villes et villages étoilés » (24 communes labellisées en 2019-2020 et 15 en 2017). Au-delà du label, 15 des 95 communes pratiquent une extinction partielle de l'éclairage public et 50 une extinction totale.
- Dans le **Parc naturel régional du Gâtinais Français**, la préservation du ciel étoilé est également une action emblématique depuis 1999, année de création du Parc. Le travail du Parc s'articule selon deux grands axes. Le premier porte sur l'accompagnement technique et financier des communes pour rénover le matériel vétuste d'éclairage public, en finançant des projets innovants alliant sobriété énergétique, réduction de la pollution lumineuse et de l'impact sur la biodiversité. Le deuxième porte sur l'accompagnement des communes vers une extinction totale ou partielle, avec notamment des éco-conditionnalités. Le Parc effectue ainsi une importante

sensibilisation des élus locaux mais aussi du grand public et des syndicats d'énergie dans le but de faire évoluer les pratiques, tant sur l'extinction que sur le choix du mobilier et des équipements. Sur les 70 communes membres du Parc, 67 pratiquent une extinction partielle entre 5h à 8h par nuit tout au long de l'année et 36 se sont engagées dans une extinction totale en été sur des périodes de 2 à 4 mois. En Île-de-France, 22 communes sont labellisées Villes et villages étoilés par l'association ANCPEN, la moitié d'entre elles se trouvent dans le Parc du Gâtinais.

- Dans le **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**, le ciel nocturne est intimement lié à l'identité du territoire, par son histoire en tant que terre d'astronomie et par la gestion d'espaces naturels abritant une biodiversité exceptionnelle particulièrement sensible à la pollution lumineuse. Les actions du Parc se traduisent à différents niveaux. Le Parc sensibilise les communes à la pollution lumineuse et les accompagne dans l'adaptation et la rénovation de l'éclairage public. L'objectif est d'éclairer juste, au bon moment, au bon endroit. Depuis 2016, le Parc organise 3 à 4 « nocturnes du Parc » par an, des événements de sensibilisation grand public donnant lieu à des ateliers, des conférences, des balades commentées. Le Parc a également contribué à la création d'outils de sensibilisation à l'échelle de l'inter-parc pour la région Sud et a mis en place un programme scolaire sur le monde nocturne auprès de 11 classes du territoire entre 2019 et 2021. Le Parc fait partie intégrante de la *Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour labellisée en 2019 et regroupant ainsi que le Parc*, la Communauté de communes Alpes d'Azur, le Parc national du Mercantour et le département des Alpes-Maritimes. Au total, 13 des 47 communes du territoire du Parc bénéficient du label Villes et villages étoilés de l'ANCPEN.



Documents

[Redécouvrir la nuit - infographie](#)

Liens utiles

[Guide "Mieux vivre la nuit" du Parc naturel régional de la montagne de Reims](#)

["Kit pratique de justice lumineuse à l'usage du citoyen", par l'association Agir pour l'environnement](#)

[Guide "Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en oeuvre" édité par l'OFB](#)